

# ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

## REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE LOUISE D'EPINAY

**Après 9 semaines de fermeture, la Médiathèque Louise d'Epinaay a réouvert ses portes le lundi 18 mai 2020. Afin de respecter les mesures sanitaires qui s'imposent en raison de la pandémie COVID-19, l'accès à la Médiathèque est réglementé et quelques changements se sont imposés.**

**Article 1 :** Les horaires d'ouverture ont été adaptés : Lundi, mardi : de 14h à 18h ; Mercredi, vendredi : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

**Article 2 :** Le port du masque (au-dessus de 12 ans) est obligatoire.

**Article 3 :** L'usage du gel hydroalcoolique ou le lavage des mains avant de pénétrer dans l'établissement est obligatoire.

**Article 4 :** Les usagers doivent déposer leurs ouvrages sur la table de quarantaine mise à leur disposition dans le sas. Ils seront ensuite désinfectés par les bibliothécaires au bout d'une semaine.

**Article 5 :** Afin de limiter les contacts entre les personnes, et si vous n'avez pas d'autres actions à faire en médiathèque, il faudra privilégier la boîte à livres pour les retours.

**Article 6 :** Le service, dans cette première phase de « dé confinement » est restreint et porte en priorité sur les opérations de prêts et de retours des documents.

**Article 7 :** Les usagers ne restent sur place que le temps nécessaire aux choix des ouvrages.

**Article 8 :** La lecture et les temps de jeu sur place ne sont pas autorisés, la salle de la ludothèque est fermée.

**Article 9 :** Les entrées et sorties sont modifiées afin de respecter un sens de circulation unique et éviter que le public se croise.

**Article 10 :** Les prêts se font dans chaque salle.

**Article 11 :** Un système de drive a été mis en place, vous avez la possibilité de réserver les ouvrages par email ou par téléphone : préparés par les bibliothécaires, vous serez prévenus lorsqu'ils seront disponibles, et n'aurez plus qu'à venir les chercher. Un accès dédié aux retraits est situé à droite de l'entrée principale.

**Article 12 :** Le nombre de personnes accueillies en même temps est limité à 5 personnes maximum par salle.

**Article 13 :** L'usage des PC est modifié. L'accès est individuel et réservé à l'étude, (aucun jeu) et limité à 1h. La mise à disposition du clavier se fait sur demande.

**Article 14 :** L'accueil des étudiants est modifié : 4 tables individuelles et distancées sont à leur disposition.

**Article 15 :** Tous les gestes barrières et les mesures de distanciation sont appliqués, dans le strict respect du protocole sanitaire fourni par le Ministère de la Culture.

***Le respect de ces consignes permet de se protéger et de protéger les autres !***

